

MANDAT D'OBJECTIFS 2019-2022 DE L'UNINE

19.006

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 25 mars 2019)

**Avis du Conseil de l'Université, du 7 novembre 2017, au sujet du plan d'intentions
2018-2021 du Rectorat.**

DEF	
12 DEC. 2017	
Cheffe	
Dist. le	
Dist. à	
Echéance	
	712

Neuchâtel, le 7 décembre 2017

Conseil d'Etat
Par la Cheffe du DEF
Mme Monika Maire-Hefti
Le Château
2001 Neuchâtel**Avis du Conseil de l'Université au sujet du plan d'intentions 2018-2021 du Rectorat**

Madame la Conseillère d'Etat,

Secrétariat
conseil.universite@unine.ch

Le Conseil de l'Université a examiné, lors de ses séances des 16 octobre et 10 novembre derniers, le plan d'intentions 2018-2021 qui vous a été transmis dans sa version définitive par le Rectorat lors de la réunion DEF-Rectorat-CU du 24 novembre dernier.

Conformément à l'article 73 al. 3 de la LUNE, il vous fait part de son avis que vous voudrez bien transmettre au Conseil d'Etat.

Notre Conseil émet tout d'abord un avis très favorable sur ce plan d'intentions. En effet, ce plan en deux parties qui s'inscrit dans la vision stratégique à 10 ans de l'Université de Neuchâtel, répond aux nombreux défis qui attendent notre Université durant les prochaines années. Rappelons d'ailleurs que notre Conseil avait déjà pris acte positivement sur la vision stratégique lors de sa séance du 16 juin 2017.

Même si, institutionnellement, le Rectorat n'avait aucune obligation de tenir compte des remarques de notre Conseil émises lors des deux séances précitées, il les a intégrées dans la version définitive de son plan d'intentions, démontrant ainsi sa volonté de dialogue avec le Conseil de l'Université.

C'est la raison pour laquelle nous pourrions être relativement brefs dans notre prise de position.

En premier lieu, notre Conseil se félicite que le Rectorat ait ajouté un chapitre au sujet du rayonnement de notre Université aux pages 12 à 16. En effet, il est important à nos yeux de relever tout ce qu'accomplit l'UniNe pour rayonner avec la Cité ou les partenaires académiques, au niveau régional, national et international.

En ce qui concerne les collaborations régionales, nous nous permettons d'insister sur le fait qu'il faudrait également les intensifier avec la région bâloise, puisque l'Arc jurassien est complémentaire de Bâle, sur le plan économique.

En ce qui concerne l'ancrage régional de l'UniNE, notre Conseil a l'intention d'accompagner les nombreux efforts réalisés par le Rectorat en rencontrant, durant l'année 2018, les directions des lycées et gymnases de l'Arc jurassien, bassin naturel de recrutement de nos étudiantes et étudiants, notamment au niveau du bachelor. Cette démarche est d'autant plus nécessaire que les représentants du Secondaire II ne siègent plus au Conseil de l'Université.

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Conseil de l'Université

Secrétariat
Avenue du 1^{er}-Mars 26
CH-2000 Neuchâtel
Tél : +41 (0)32 718 11 06
conseil.universite@unine.ch

De plus, nous souhaiterions que les lycées neuchâtelois favorisent l'UniNE par rapport aux autres universités suisses et aux EPF. En effet, notre Université offre des formations de proximité et de grande qualité et nous sommes également conscients que l'immatriculation

à l'UniNE d'étudiantes ou d'étudiants domiciliés dans le canton de Neuchâtel est favorable aux finances de notre canton et de l'UniNE.

Au niveau du recrutement des futurs étudiantes et étudiants, il serait judicieux d'examiner la possibilité de présenter l'UniNE aux élèves terminant l'école obligatoire, puisqu'ils ont à choisir entre la filière académique et la filière professionnelle. Signalons que l'EPFL se présente déjà dans les classes de l'école obligatoire.

Sur le plan des infrastructures, le projet UniLac2 est fondamental pour l'ancrage et le développement de notre Université et comme réponse adaptée aux besoins avérés en locaux. Conscients des nécessités d'arbitrage dans un environnement financier et socio-politique difficile, il nous semble néanmoins indispensable de démarrer l'étude financière et de faisabilité et nous nous engagerons à cet effet afin de préserver toutes les possibilités de financement de la part de la Confédération.

Notre Conseil a enfin procédé à un large échange de vues au sujet de l'enveloppe financière quadriennale et a pris connaissance des deux variantes présentées par le Rectorat. Notre Conseil constate, en premier lieu, que le Rectorat a été réaliste en proposant deux variantes aux pages 43 et 44, sans pratiquer la surenchère.

Même s'il est conscient des difficultés financières du canton et de la solidarité qui doit prévaloir avec les autres entités publiques cantonales, notre Conseil considère, à l'instar du Rectorat, que la variante 1 serait difficilement supportable pour l'UniNE qui, rappelons-le, a déjà dû intégrer une réduction de subventions de 1,7 millions de francs en 2017. En effet, le Conseil de l'Université partage l'inquiétude du Rectorat sur les conséquences qu'aurait l'adoption de la variante 1 dans l'enveloppe quadriennale, notamment une perte d'attractivité et une mise en danger de la pérennité de l'UniNE pour une institution qui est déjà très économe et qui a un coût plus bas que les autres universités suisses.

Il sied en outre de relever que la variante 2 nécessiterait, par rapport à l'exercice 2016, des efforts importants puisqu'elle reprendrait la coupe budgétaire enregistrée en 2017, ce qui signifie que sur 4 ans, l'effort supplémentaire de notre alma mater serait de près de 7 millions de francs, alors même qu'il s'agira d'absorber la hausse des charges liées à l'assainissement de Prévoyance NE.

Dans ce contexte, notre Conseil a également pour rôle d'appuyer le Rectorat afin de trouver de nouvelles sources de financement qui ne proviennent pas des cantons ou de la Confédération. Ses membres sont prêts à utiliser leurs réseaux et à s'acquitter de cette mission, laquelle ne sera toutefois pas aisée.

En conclusion, le Conseil de l'Université se félicite de l'excellente collaboration avec le Rectorat et appuie pleinement le plan d'intentions 2018-2021.

Notre Conseil et son Président sont à l'entière disposition du DEF ou du Conseil d'Etat pour échanger au sujet de ce document extrêmement important pour l'avenir de notre Université.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil de l'Université
Le Président Didier Berberat